



2^{ème} COMBINE SPORTIF

de l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

DE LA VILLE DU BLANC



ORGANISATION ET REGLEMENT DU COMBINE SPORTIF

L'Office Municipal Des Sports en collaboration avec la ville du Blanc, le Centre de Transmissions de la Marine et les clubs adhérents à l'Office Municipal Des Sports, vous propose un combiné sportif ouvert à tous.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le nombre d'équipes est limité à 60.
Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'engagement.

1- DATE ET LIEU DE L'EPREUVE

LE BLANC - le samedi 17 septembre 2011

2- EPREUVES DE PRECISION

Parc des Expositions - 10h à 12h

1^{er} concurrent = 3 tirs au basket

2^{ème} concurrent = 3 services au volley

3^{ème} concurrent = 3 tirs au hand-ball

Pour tout essai loupé, il y aura une pénalité de 30 secondes ce qui entraînera un départ différé en fonction du nombre de pénalités.

3- PARCOURS

COURSE A PIED

Distance : environ 2 kilomètres en ville

Départ : Parc des Expositions → Ville → Place André Gasnier

VTT

(Mise en place des VTT à partir de 14h au parking place André GASNIER (parking gardé))

Distance : environ 15 kilomètres

Départ : Place André Gasnier → Voie verte → Concremiers → Retour voie verte

Arrivée = Parking de la Maison des Sports

.../...



COURSE A PIED

Distance : environ 700 mètres

Départ : Parking Maison des Sports → Parc des Expositions
(Parking VTT Maison des Sports gardé jusqu'à 18h)

4- CATEGORIES ET CLASSEMENTS

L'épreuve par équipe de 3 est ouverte à toute personne âgée de plus de 14 ans, femmes, hommes ou mixte, avec classement sur le 3^{ème}.

La participation des mineurs sera permise avec autorisation parentale écrite et présence OBLIGATOIRE d'un responsable légal désigné dans l'équipe.

5- LES RESULTATS et le **pot de l'Amitié** auront lieu à l'aire couverte du Parc des Expositions à 18h00.

6- CONTROLE MEDICAL

Tous les concurrents devront présenter un certificat médical de non contre indication (médecin) ou (Centre Médico-Sportif du BLANC uniquement pour les licenciés d'une association sportive adhérente à l'O.M.S.).

7- MATERIEL ET SECURITE

Activité VTT

Les participants devront posséder leur matériel personnel (en bon état). Un antivol est souhaitable.

Le port du casque est obligatoire pour cette épreuve.

Les concurrents devront respecter le code de la route.

Dans le cas exceptionnel où un concurrent ne posséderait pas de matériel, les organisateurs pourraient en mettre à disposition.

Activité COURSE A PIED

Le parcours sera effectué en ville.

.../...



.../...

8- SECURITE DES CONCURRENTS

Sur l'ensemble du parcours, la sécurité sera assurée par des signaleurs.

Un médecin, une antenne de la CROIX-ROUGE et des contrôleurs équipés de téléphones mobiles couvriront l'ensemble de l'épreuve.

9- ASSURANCE

La responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et de tous les concurrents à l'épreuve est garantie par AXA ASSURANCES.

Cependant, les concurrents pourront contracter eux-mêmes une assurance individuelle couvrant leurs risques corporels et matériels s'ils le désirent.

10- RAVITAILLEMENT

Trois points de ravitaillement seront installés sur le parcours (Place André Gasnier - Parking Maison des Sports - arrivée Parc des Expositions).

11- ENGAGEMENT

DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS : 9 SEPTEMBRE 2011

Tous les participants pourront obtenir des dossiers d'inscription à l'épreuve, renseignements, etc... auprès de la

MAISON DES SPORTS

8 rue Jean Giraudoux

36300 LE BLANC

☎ 02.54.37.74.15 ou 02.54.37.17.61

Tout participant à l'épreuve accepte, par son engagement, le règlement tel qu'il a été défini par les organisateurs.